



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019*

**N°10/02/2019 : PROJET EUROPEEN POUR L'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LES
BATIMENTS PUBLICS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le plan climat et la démarche Cit'ergie d'amélioration continue Energie Climat, le Grand Montauban et la ville de Montauban se sont engagés à réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

Le projet COMPETE4SECAP financé par le programme européen Horizon 2020 permet aux collectivités de mettre en place un système énergétique plus compétitif, sûr et durable et ainsi de participer à long terme aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2050.

En s'inscrivant dans le projet COMPETE4SECAP, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Ville de Montauban s'engagent à :

Mettre en place et certifier leur SMé en ISO 50 001 avant la fin 2019
Participer au concours d'économie d'énergie sur 3 bâtiments en 2019,
Transformer le plan climat actuel du Grand Montauban PCAET en plan climat européen SECAP pour le soumettre à la Convention des maires avant fin 2019.

Les coûts induits par ces actions sont pris en charge :

Par le programme Horizon 2020, en ce qui concerne :

- . L'accompagnement sur la durée du projet
- . La mise en place d'un logiciel de gestion de l'énergie sur la durée du projet et assistance à son utilisation
- . Le matériel de mesure et de communication
- . La communication institutionnelle autour du projet
- . Les frais de voyage pour une personne à la conférence finale à l'étranger et aux réunions nationales
- . La participation à la certification ISO 50 001 à hauteur de 1 500 €

Par la collectivité, en ce qui concerne :

- . Les coûts de son personnel
- . Les frais de certification au delà de la participation citée ci-dessus
- . Toute étude sortant du périmètre du projet
- . Les frais liés à la re-certification ISO 50 001, postérieurs à la date de fin du projet

Le projet COMPETE4SECAP fournit l'appui technique externe de MT Partenaires Ingénierie et le budget de l'Union Européenne pour assister les collectivités dans la réalisation des activités prévues.

Cette convention est valide jusqu'à la fin du projet, septembre 2020.

Les frais de certification à la charge de la collectivité sont estimés à 3 250 € HT.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la participation au projet « concours sur la gestion de l'énergie au niveau local pour l'adoption et l'amélioration des plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (COMPETE4SECAP),
- inscrire les crédits au budget,
- approuver les termes de l'accord de coopération avec MT Partenaire Ingenierie, partenaire de ce projet,
- autoriser Madame le Maire à signer cet accord et engager les crédits nécessaires à la réalisation des activités listées.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

